

## Regroupements : « Il n'est pas question de créer des associations molles » (Frédérique Vidal à la CPU)

Paris - Publié le jeudi 31 août 2017 à 12 h 09 - Actualité n° 100506

« Ces expérimentations pourront être différentes d'un site à l'autre, elles pourront durer jusqu'à dix années sous forme expérimentale, et surtout lorsque le site l'aura décidé, elles pourront être pérennisées. (...) Si c'est la bonne solution, la personnalité morale et juridique pourra être conservée. Mais tout sera alors affaire de curseur : où se prendront les décisions budgétaires, celles liées à la politique de recherche et de formation ? Car il n'est pas question de créer des associations molles, incapables de conduire une stratégie commune, et c'est bien le projet et la conduite du projet qui seront essentiels », déclare Frédérique Vidal, ministre de l'Esri, aux présidents d'universités réunis à l'occasion de l'université d'été de la CPU, le 31/08/2017.

Elle revient sur le contenu du projet de loi d'habilitation de simplification, en cours d'examen par le Conseil d'État, qui comprend un article « permettant d'expérimenter d'autres formes de regroupement que celles qui sont proposées actuellement ». À propos des politiques de site, elle précise n'avoir « aucune idée préconçue de la forme que devra prendre le véhicule de cette politique de site », et fait appel « à l'imagination et la créativité » des établissements.

La ministre détaille le « cap » de l'État, à travers « quatre grandes lignes » :

- « Une recherche forte dans l'ensemble des établissements, qui s'appuie sur deux piliers : la nécessité d'investir dans la recherche de base et la mobilisation de façon transdisciplinaire des scientifiques, des institutions pour répondre aux grandes questions sociétales.
- Garantir que sur l'ensemble du territoire les étudiants trouvent une offre de formation de proximité dans les universités inscrites dans un écosystème formation, recherche et innovation, et qui seront en capacité d'associer l'ensemble des acteurs institutionnels, collectivités, monde socio-économique, pour construire des politiques de site.
- Placer la science au cœur de la dynamique d'innovation.
- La réforme du 1<sup>er</sup> cycle post-bac et la mise en place d'un plan de vie étudiante, car la réussite dans la vie étudiante nécessite de conjuguer un système d'orientation repensé, avec la lutte contre la précarité et le renforcement de l'autonomie des étudiants. »

Sur le budget 2018 en cours de préparation, la ministre se dit avoir « des raisons d'être optimiste », sans pour autant annoncer de chiffres. « Le défi de l'ESR fait partie des priorités de l'État. Le gouvernement est conscient que lorsqu'on définit des priorités, il faut les accompagner par des moyens », ajoute-t-elle.

« La recherche sera au cœur de la construction de quelques grandes universités internationales intensives de recherche, qui avec les organismes seront en capacité de trouver leur place dans un environnement international devenu très compétitif et de faire rayonner la France au service de tous les établissements.

L'ANR dont je souhaiterais affirmer le rôle indispensable dans notre système de recherche intervientra par le biais d'appels à projets beaucoup plus simples pour une entrée redevenue disciplinaire, et ce, dès 2018. Nous devrons nous attacher à restaurer le plus rapidement possible les taux de succès plus élevés parce qu'il nous faut autoriser et soutenir la prise de risque dans la recherche.

Nous allons aussi nous attacher à développer la recherche partenariale avec les entreprises, notamment via les Instituts Carnot. Il y a un véritable gisement de progression pour la façon dont la recherche s'articule avec la R&D au sein des entreprises.

Je voudrais insister sur l'importance de conforter la place de la France dans la préparation et l'exécution des politiques européennes de recherche. Nous devons déjà préparer le FP9, occasion unique de changer le rapport que nous avons à l'Europe et l'image que l'Europe a de la France. »

### **Certaines Comue « devront être réinterrogées »**

« Quelle que soit sa forme expérimentale, aucun regroupement ne sera accepté s'il laisse les établissements se replier sur eux-mêmes. Tous devront contribuer à une stratégie globale définie dans un contrat de site et qui sans rien retirer de la stratégie propre, permet à l'ensemble d'avancer et d'être plus fort.

Ces formes d'expérimentations ne doivent pas être imaginées pour se substituer aux formes de rapprochements - fusions, associations, Comue - qui fonctionnent, et ne devront pas être vécues comme une fuite en avant pour surtout ne rien changer. Il existe des Comue qui fonctionnent et qui doivent continuer à conduire leur stratégie dans la lignée de leur contrat quinquennal, mais parfois ces Comue devront être réinterrogées. »

### **Poursuite du CIR**

« Nous nous devons d'améliorer les boucles de rétroactions permanentes, entre la recherche publique, la recherche dans les entreprises, les besoins des collectivités, et soutenir la création et la croissance des start-up. Le CIR est à cet égard un atout réel pour notre pays, qui, quoi qu'on puisse entendre parfois, a prouvé son efficacité.

Il est resté stable entre 2008 et 2013, et a permis à la France d'être le pays du monde où la part de l'emploi de recherche en entreprise a le plus augmenté dans la population active, de 20 %, contre 10 % pour les États-Unis, l'Allemagne ou la Grande-Bretagne.

Le CIR a permis le doublement du taux de R&D sous-traité dans les laboratoires publics et a commencé à créer les conditions favorables à l'embauche des jeunes chercheurs. Nous entendons conserver cet atout dans un cadre de stabilité nécessaire au développement et à l'intensité de la recherche nationale. »

## Frédérique Vidal



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Ministre	Août 2017	Aujourd'hui
Université Nice Sophia Antipolis (UNICE) Professeur des universités en Sciences de la vie	2004	Aujourd'hui
Université Nice Sophia Antipolis (UNICE) Présidente	Avril 2012	Mai 2017
Université Nice Sophia Antipolis (UNICE) Directrice de la faculté des sciences	2009	2012
Université Nice Sophia Antipolis (UNICE) Directrice du département Sciences de la vie	2005	2008
Université Nice Sophia Antipolis (UNICE) Maître de conférences	1995	2004
Institut national de la santé et de la recherche médicale Membre extérieur du conseil scientifique régional	1999	2003

Fiche n° 4719, créée le 18/06/14 à 10:19 - M&J le 22/08/17 à 17:46

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »